



PIRON ETUDES EN CONSTRUCTION s.a.

Avenue Georges Lemaître 57 – 6041 Gosselies

Tél 071 31 46 20 – fax 071 31 44 75

info@piron-ec.be

Certification ISO 9001-2008

MAITRE DE L'OUVRAGE : Ville de Mons

PROJET : Mise en activité de Trial et VTT sur le site du terril de Ciplly

SITUATION : Rue Goispenne à 7024 Ciplly

REFERENCES CADASTRALES : 355 F3 -355G3-358A

Situation du bien

Pour le moment, le site regroupe d'anciens bâtiments miniers en ruine disposés au pied du terril. Celui-ci est à l'état sauvage (plantations,...) Il faut également noter la présence de deux puits de mine du côté sud du terril

La zone étudiée est longée du côté sud par la rue de Goispenne et du côté sud par la rue des Robiniers.

Au plan de secteur, la zone est comprise en zone d'habitat à caractère rural et en zone verte pour le site du terril (voir plan de secteur dans notice d'incidence sur l'environnement)

Options d'aménagement

Le projet consiste à aménager le site du terril de Cibly en créant :

- Un bâtiment
- Des zones d'affectations précises sur l'utilisation du site (zone de stationnement, zone d'activité, zone protégée,...) voir E.I.E.
- Une aire de manœuvre et de stationnement.

Les aménagements les plus conséquents consistent à aménager un bâtiment et ses accès. Pour répondre à ce programme, plusieurs interventions sont à conjuguer

- Création d'un bâtiment de loisir et de technique répondant aux différentes normes en vigueur (évacuation des eaux épurées par drain dispersant, performance énergétique des bâtiments,...)
- Création d'une voirie interne à double sens accessible au service incendie.

Les abords sont retravaillés. Une zone de parking en empiérement est prévue.
De nouvelles zones seront boisées.

Parti

Notre volonté a été de regrouper toutes les fonctions utiles à la pratique du trial et du vtt en un seul bâtiment. Celui-ci s'implante de manière à créer des vues sur la zone d'activité sportive.
Sur le site du terril, les zones à préserver seront balisées par des potelets.

Du point de vue de l'intégration dans le bâti existant.

Le bâtiment créé est en recul d'environ 80 m par rapport à la voirie d'accès. Son impact dans le paysage est minime car le gabarit est rez+comble. Ce qui permet de minimiser les nuisances tout en préservant le site.

Les matériaux utilisés sont un enduit de teinte claire pour le parement et des ardoises artificielles de teinte noire pour la toiture.

Nous joignons en annexe les plans PU-01/PU-02. Le plan PU-01 reprend les autres informations demandées à l'art. 285 du CWATUP point a)i – a)iii et c)